

Direction Développement des Entreprises
& des Territoires – Appui aux Territoires
PR - 2024 - 008

Monsieur Anthony PALERMO
Maire
Hôtel de Ville
Place Michel DUVAL
63700 SAINT-ELOY-LES-MINES

Clermont-Fd, le 16 septembre 2024

Objet : PLU de Saint-Eloy-Les-Mines – Modification n°1 & Modification simplifiée n°4 - Avis de la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu le 9 août 2024 votre courrier daté du 5 août 2024 concernant la modification n°1 et la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Eloy-Les Mines pour lesquelles vous consultez la Chambre de Commerce et d'Industrie en tant que personne publique associée.

Lors de l'examen attentif de ce dossier, nous avons noté que :

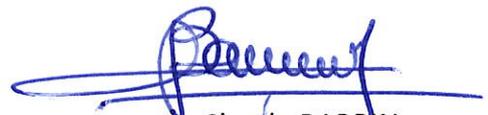
- La modification n°1 concerne le reclassement du site de l'usine ROCKWOOL dans un nouveau secteur Ui* qui autorise les constructions d'une hauteur maximale de 25 mètres (contre 19 mètres au sein de la zone Ui). La création de ce secteur Ui* permet ainsi la réalisation du projet de décarbonation de ROCKWOOL, via la majoration des hauteurs autorisées, mais sans impacter les dispositions règlementaires en vigueur des autres zones Ui inscrites au PLU de Saint-Eloy-les-Mines ;
- La modification simplifiée n°4 concerne la correction de l'erreur matérielle sur l'extrémité Sud du site de l'usine ROCKWOOL qui consiste à reclasser en zone Ui la parcelle cadastrée section AI n°209 (pour partie), actuellement classée en zone NL dans le PLU en vigueur.

.../....

A ce titre, la CCI Puy-de-Dôme Auvergne Métropole émet un avis favorable concernant la modification n°1 et la modification simplifiée n°4 du PLU de Saint-Eloy-Les-Mines.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Président,



Claude BARBIN.

